

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mai 2021

145X21

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE DESIMPERMEABILISATION DES COURS D'ECOLES

La Commune des Pennes Mirabeau travaille depuis plusieurs années à la réhabilitation de ses cours d'écoles.

Afin de réduire l'impact des pics de chaleurs de la fin du printemps et du début de l'été, les travaux déjà réalisés ont été faits en utilisant des enrobés clairs.

La commune souhaite aujourd'hui continuer les opérations de réhabilitation en s'inscrivant dans un programme ambitieux de désimpermeabilisation des cours qu'il reste à traiter.

La présente délibération concerne le programme de travaux 2021 qui concerne la cour de l'école élémentaire des Cadeneaux (cour du bas) pour un montant de 280 000€ HT ainsi que la cour de l'école élémentaire de la Gavotte (projet en cours) pour un montant de 350 000€ HT.

L'Agence de l'Eau apporte une aide financière à ce type de projet à hauteur de 70 %. Il convient aujourd'hui, de compléter le dossier de demande d'aide financière en fournissant l'ensemble des pièces constitutives du dossier et notamment une délibération du demandeur.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé,

AUTORISE le Maire à solliciter une demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour la réalisation des travaux de désimpermeabilisation des cours d'école des Cadeneaux et de la Gavotte

ADOpte cette proposition en se prononçant comme suit :

POUR : 33 - M. FUSONE – COCH ne participent pas au vote
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Mai 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI